

Onguard PNP PRO
Ready to Use Residual Liquid Insecticide

COMMERCIAL

To be used for residual control of listed pests for:

- A. Inside Modes of Transport and Listed Buildings;
- B. Outdoors on the Exterior Surfaces of Listed Buildings and Patios, Porches and Decks;
- C. Outdoors to control nests of bees, hornets and wasps (including yellow jackets) and
- D. Outdoors to control ant hills

REG. NO. 32850 P.C.P. ACT

READ THE LABEL BEFORE USING

ACTIVE INGREDIENT:

Pyrethrin -----0.050%

N-Octyl Bicycloheptene Dicarboximide.----- 0.240%

Permethrin ---- 0.200%

NET CONTENTS ----- 3.78 – 10L

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

UR-CAN INC.
2211 Brant St.
PO Box 20069
Burlington, ON L7P 0A4
(905) 454-6327

GENERAL INFORMATION:

Onguard PNP PRO RESIDUAL controls listed pests inside modes of transport and listed buildings, outdoors on the exterior surfaces of listed buildings and outdoors to control nests of bees, hornets and wasps (including yellow jackets) and ant hills. In addition to killing listed pests on contact, this residual spray stays on treated surfaces and continues to kill listed pests after the spray deposit has dried. This insect spray is ready to use. DO NOT dilute.

DIRECTIONS FOR USE:

Onguard PNP PRO RESIDUAL is to be used for residual control of listed pests for:

- A. Inside Modes of Transport and Listed Buildings;
- B. Outdoors on the Exterior Surfaces of Listed Buildings and Patios, Porches and Decks;
- C. Outdoors to control nests of bees, hornets and wasps (including yellow jackets) and
- D. Outdoors to control ant hills.

Restrictions:

DO NOT apply to furniture, mattresses, linens, toys or clothing.

DO NOT apply to people, pets, livestock or sources of electricity.

DO NOT apply when people or pets or livestock are present.

Cover fish bowls and remove pets when spraying.

DO NOT allow people or pets or livestock to enter treated areas until sprays have dried.

DO NOT spray near open flame or spark, or while smoking.

DO NOT spray asphalt shingles, as this product may stain them.

DO NOT allow spray to drip or allow drift onto non-target surfaces.

DO NOT apply to overhead areas or in confined spaces without appropriate respiratory and eye protection.

Ventilate treated areas after application either by opening windows and doors or using fans, where required, to aid in the circulation of air. Air exchange/ventilation systems confirmed to be operational may also be used.

Do not apply as a space spray.

DO NOT contaminate food/feed. Application on livestock intended for food production is prohibited. DO NOT apply to surfaces that may come into contact with food/feed. DO NOT spray food/feed or food/feed packages. DO NOT apply when a food/feed processing facility is in operation. Remove or cover all food/feed. Remove or cover all food/feed processing surfaces, equipment and utensils or thoroughly wash them following treatment. Any food/feed accidentally contaminated with spray solution must be discarded.

A food/feed handling establishment is a place other than private residences in which food/feed is held, processed, prepared and/or served. Non-food/feed areas of food/feed handling establishments includes garbage rooms, lavatories, floor drains to sewers, entries and vestibules, offices, locker rooms, machine rooms, boiler rooms, garages, mop closets, and storage for canned, bottled or packaged products. Food/feed areas of food/feed handling establishments includes areas of receiving; serving; storing of dry, cold, frozen or raw foods/feed; packaging such as canning, bottling, wrapping and boxing; preparing such as cleaning, slicing, cooking and grinding; storing edible waste and enclosed processing systems such as mills, dairies, edible oils and syrups.

As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests.

DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

Use Locations:

Onguard PNP PRO RESIDUAL may be applied inside modes of transport and buildings, outdoors on the exterior surfaces of buildings and patios, porches and decks, outdoors to control nests of bees, hornets and wasps (including yellow jackets and outdoors to control ant hills at the following locations: apartments, homes, transport vehicles, cattle quarters, milk rooms, dairy barns, horse barns, food/feed handling establishments such as food processing plants and restaurants, hotels, and hospitals.

How to Apply Inside Modes of Transport and Listed Buildings and Outdoors on the Exterior Surfaces of Listed Buildings and Patios, Porches and Decks:

DO NOT apply as a broadcast treatment, void or space spray.

Crack and Crevice: Crack and crevice is an application directly into narrow openings on the surface of the structure. It does not include the treatment of exposed surfaces. Narrow openings typically occur at expansion joints, utility entry points and along baseboards and mouldings. Use of a suitable professional pressurized sprayer capable of crack & crevice treatments is required.

Spot: Spot application is localized to a surface area not more than 0.2 m². Spots are not to be adjoining. The combined area of spots is not to exceed 10% of the total surface area of a room. Use of a suitable professional pressurized sprayer capable of spot treatments is required.

Site Specific Instructions:**A. INSIDE MODES OF TRANSPORT AND LISTED BUILDINGS:**

TO CONTROL SPIDERS, SOWBUGS, EARWIGS, COCKROACHES, CRICKETS, SILVERFISH, FIREBRATS, ANTS, FLEAS, CARPET BEETLES, BROWN DOG TICKS, CLUSTER FLIES AND HOUSE FLIES:

Use of a suitable professional pressurized sprayer capable of spot or crack & crevice treatments is required. Apply ONLY as a coarse spray to infested surfaces until wet, moving the spray stream rapidly enough to prevent excessive wetting of surfaces and waste of material. Thoroughly apply to indoor structural surfaces, including cracks and crevices in walls, floors and ceilings;and spots along baseboards;floors underneath furniture and equipment; around garbage containers;points of entry such as windows and doors and localized areas of walls, floors and floor coverings. For ants, spray trails and places where ants enter premises such as window and door sills.

CAUTION: In meat packaging and food processing plants: DO NOT apply when a food/feed processing facility is in operation.

No exposed food products, ingredients, or packaging materials to be left in the room. Cover all food processing surfaces and food handling equipment. Any treated surfaces that may contact meat food products or other food products should be washed and rinsed thoroughly

with potable water after spraying and before re-use for food processing. In homes or dwellings, remove or cover all exposed foods and cooking utensils before spraying.

Treatment must only be repeated after 7 days if pest problem persists or reoccurs. In livestock facilities: DO NOT reapply this product for at least 14 days. DO NOT exceed 61.5 mL of product/m². Treatment must only be repeated after 14 days if pest problem persists or reoccurs. DO NOT exceed 12 applications per year. Livestock returned to treated areas cannot be slaughtered for a minimum of 7 days after the treatment was applied to the livestock facility.

For use in horse barns:

Horse housing application at a rate of below 25mL/m² with a maximum of 12 applications/year, a minimum RTI of 14 days and a minimum PSI of 1 day, or at a rate of above 25mL/m² but less or equal to 50mL/m² with a maximum of 12 applications/year, a minimum RTI of 14 days and a minimum PSI of 7 days.

For use in cattle quarters:

Cattle housing application at a rate of below 25mL/m² with a maximum of 12 applications/year, a minimum RTI of 14 days and a minimum PSI of 1 day, or at a rate of above 25mL/m² but less or equal to 50mL/m² with a maximum of 12 applications/year, a minimum RTI of 14 days and a minimum PSI of 7 days.

DO NOT SPRAY PETS WITH THIS PRODUCT. Only treat pets with products specifically registered for use on that type of pet. For effective flea and tick control indoors, clean any area used by the pet. Cleaning the areas includes vacuuming floors, carpets, furniture, etc. (discard vacuum bag after use) and washing the pet's bedding, living quarters, and surrounding area.

B. OUTDOORS ON THE EXTERIOR SURFACES OF LISTED BUILDINGS AND PATIOS, PORCHES AND DECKS:

TO CONTROL SPIDERS, SOWBUGS, EARWIGS, COCKROACHES, CRICKETS, FIREBRATS, ANTS, FLEAS, BROWN DOG TICKS, CLUSTER FLIES AND HOUSE FLIES: Apply as a coarse spray to patios, porches and decks and to the exterior surfaces of listed buildings including, outside surfaces of screens, doors, window frames, foundations, patios, light fixtures and points of entry such as windows and doors. For ants, spray trails and points of entry such as windows and doors. The cluster flies and house flies will be killed when they land on the treated surfaces. DO NOT exceed 61.5 mL of product/m². Treatment must only be repeated after 14 days if pest problem persists or reoccurs.

C. OUTDOORS TO CONTROL NESTS OF BEES, WASPS, YELLOW JACKETS AND HORNETS:

Use of a professional pressurized sprayer capable of jet sprays is required. Apply as a jet spray to completely saturate the nests of **Bees, Wasps, Yellow jackets, and Hornets**, from a distance of 2 to 2.5 metres. Allow sufficient time for insects to die. Application to nests should be made in late evening or early morning when insects are at rest. DO NOT exceed 61.5 mL of product/m². Treatment must only be repeated after 14 days if pest problem persists or reoccurs.

D. OUTDOORS TO CONTROL ANT HILLS:

Directly spray hills and runways. DO NOT exceed 61.5 mL of product/m². Treatment must only be repeated after 14 days if pest problem persists or reoccurs.

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes and a NIOSH-approved organic-vapour-removing cartridge with a prefilter approved for pesticides OR a NIOSH-approved canister approved for pesticides during mixing, loading, application, clean-up and repair. Use a low pressure spray not exceeding 345 kPa (50 psi) with particles no less than 0.1 µm in size. May be harmful if swallowed, inhaled or absorbed through skin. Provide adequate ventilation of area being treated. Avoid contact with skin, eyes and clothing. Avoid breathing spray mist. Wear a mask or respirator and protective clothing while applying. Do not remain in treated areas. Wash thoroughly with soap and warm water after using. Do not use on humans, plants or animals. Do not apply as a broadcast treatment, void or space spray. Do not use in areas where food is handled, prepared or stored. Remove or cover all exposed foods or cooking utensils before spraying. Do not allow children or pets to contact treated areas until surfaces are thoroughly dry. Do not contaminate food, utensils or animal feeding areas.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS: Toxic to wildlife. Do not contaminate any body of water, either by direct application or by cleaning of equipment or disposal of wastes. Toxic to aquatic organisms. Toxic to birds. Toxic to bees. Bees may be exposed through direct spray, spray drift, and residues on leaves, pollen and nectar in flowering crops and weeds. Minimize spray drift to reduce harmful effects on bees in habitats close to the application site. Avoid applications when bees are foraging in the treatment area in ground cover containing blooming weeds.

FIRST AID: If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give any liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person. If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice. If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. Take container, label or product name and PCP Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Contains petroleum distillate. Vomiting may cause aspiration pneumonia. Treat symptomatically. Skin exposure may cause transient sensations (tingling, burning, itching, numbness).

DISPOSAL: Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site: 1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the sprayer. 2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use. If there

is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

STORAGE: Store in a cool dry area away from heat.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

Onguard PNP PRO
insecticide liquide résiduel prêt à utiliser

COMMERCIAL

L'insecticide liquide résiduel Onguard PNP PRO doit être utilisé pour la suppression rémanente des organismes nuisibles énumérés, dans les endroits suivants :

- A. Dans les moyens de transport et les bâtiments énumérés;
- B. À l'extérieur, sur les surfaces externes des bâtiments énumérés et sur les patios, les porches et les terrasses;
- C. À l'extérieur, sur les nids d'abeilles, de frelons et de guêpes (y compris les nids de guêpes jaunes);
- D. À l'extérieur, sur les fourmilières.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

No. d'homologation 32850 L.P.A.

PRINCIPE ACTIF:

Pyréthrines 0,050%
N-Octyl bicycloheptène dicarboximide 0,240%
Perméthrine 0,200%

CONTENU NET: 3.78 - 10 L

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

UR-CAN INC.
2211 Brant St.
PO Box 20069
Burlington, ON L7P 0A4
(905) 454-6327

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Onguard PNP PRO résiduel est efficace contre les organismes nuisibles énumérés : dans les moyens de transport et les bâtiments énumérés; à l'extérieur, sur les surfaces externes des bâtiments énumérés; et à l'extérieur, sur les nids d'abeilles, de frelons et de guêpes (y compris les nids de guêpes jaunes) et les fourmilières. En plus de tuer les organismes nuisibles énumérés au contact, cet insecticide liquide résiduel à pulvériser demeure sur les surfaces traitées et continue de tuer les organismes nuisibles énumérés après que le dépôt a séché. Cet insecticide à pulvériser est prêt à l'emploi. NE PAS diluer.

MODE D'EMPLOI:

L'insecticide liquide résiduel Onguard PNP PRO doit être utilisé pour la suppression rémanente des organismes nuisibles énumérés, dans les endroits suivants :

- A. Dans les moyens de transport et les bâtiments énumérés;
- B. À l'extérieur, sur les surfaces externes des bâtiments énumérés et sur les patios, les porches et les terrasses;
- C. À l'extérieur, sur les nids d'abeilles, de frelons et de guêpes (y compris les nids de guêpes jaunes);
- D. À l'extérieur, sur les fourmilières.

Restrictions :

NE PAS appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, la literie des animaux de compagnie, les jouets ou les vêtements.

NE PAS appliquer sur des personnes, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou des sources d'électricité.

NE PAS appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage sont présents sur les lieux.

Recouvrir les aquariums et sortir les animaux de compagnie avant l'application et pendant l'heure qui suit.

NE PAS permettre aux personnes ou aux animaux domestiques ou aux animaux d'élevage de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.

NE PAS pulvériser près d'une flamme nue ou d'une étincelle, ou encore en fumant.

NE PAS pulvériser sur les bardeaux d'asphalte, car ce produit pourrait les tacher.

NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.

NE PAS appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans porter un respirateur et des lunettes de protection appropriés.

Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres, ou encore, au moyen de ventilateurs pour faciliter la circulation de l'air. Un système de ventilation ou un échangeur d'air en état de fonctionner fournit également une bonne aération.

NE PAS appliquer sous forme de pulvérisation d'ambiance.

NE PAS contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. . Il est interdit d'appliquer le produit sur le bétail servant à la production d'aliments destinés à la consommation humaine. NE PAS appliquer sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. NE PAS pulvériser les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni leurs emballages. NE PAS appliquer dans une usine de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale lorsque des activités de transformation sont en cours. Recouvrir tous les aliments

exposés qui sont destinés à la consommation humaine ou animale, ou les sortir du site à traiter. Retirer ou recouvrir les surfaces, le matériel et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains ou aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée.

Les établissements où sont manipulés des aliments destinés aux humains ou aux animaux englobent tous les endroits autres qu'une résidence privée où des aliments sont conservés, traités, préparés ou servis. Les zones non destinées aux aliments dans ces établissements comprennent les aires à déchets, les cabinets de toilette, les siphons de sol où l'eau se déverse vers les égouts, les entrées et les vestibules, les bureaux, les vestiaires, les salles des machines, les chaufferies, les garages, les placards à vadrouilles et les aires d'entreposage des produits en conserve, en bouteille ou sous emballage. Les zones destinées aux aliments dans ces établissements comprennent les aires de réception, de service, de conservation d'aliments secs, froids, congelés ou crus, d'emballage (p. ex. mise en conserve, en bouteille, en boîte), de préparation (p. ex. nettoyage, tranchage, cuisson, mouture) et de stockage de déchets comestibles, ainsi que les systèmes de transformation en circuit fermé comme les minoteries, les laiteries et les fabriques d'huiles comestibles et de sirops.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la lutte antiparasitaire en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Lieux d'utilisation

L'insecticide liquide résiduel Onguard PNP PRO peut être employé dans les moyens de transport et les bâtiments; à l'extérieur, sur les surfaces externes des bâtiments et sur les patios, les porches et les terrasses; à l'extérieur, sur les nids d'abeilles, de frelons et de guêpes (y compris les nids de guêpes jaunes); et à l'extérieur, sur les fourmilières, dans les endroits suivants : appartements et maisons; véhicules de transport; écuries, étables de bovins laitiers, salles de traite et autres endroits où sont gardés des bovins; établissements où sont manipulés des aliments destinés aux humains ou aux animaux, comme les centres de transformation des aliments et les restaurants, les hôtels et les hôpitaux.

Comment appliquer le produit dans les moyens de transport, les bâtiments énumérés et à l'extérieur, sur les surfaces externes des bâtiments énumérés et sur les patios, les porches et les terrasses :

NE PAS appliquer en traitement généralisé ni en pulvérisation dans les espaces vides ou dans l'air.

Traitement des fissures et des crevasses : Application directe d'un produit dans les petites ouvertures qui s'observent à la surface d'une structure. Cela ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. L'utilisation d'un pulvérisateur professionnel à pression adéquat ayant la capacité de traiter les fissures et les crevasses est nécessaire.

Traitement localisé : Application d'un produit sur une surface qui ne doit pas dépasser 0,2 m². Les surfaces traitées ne doivent pas être adjacentes. Au total, les surfaces traitées ne doivent pas dépasser 10 % de la surface totale de la pièce. L'utilisation d'un pulvérisateur professionnel à pression adéquat ayant la capacité d'effectuer un traitement localisé est nécessaire.

Consignes particulières pour chaque catégorie de site :

A. DANS LES MOYENS DE TRANSPORT ET LES BÂTIMENTS ÉNUMÉRÉS:

POUR CONTRÔLER LES ARAIGNÉES, LES CLOPORTES COMMUNES, LES PERCE-OREILLES, LES BLATTES, LES GRILLONS, LES LÉPISMES ARGENTÉS, LES THERMOBIES, LES FOURMIS, LES PUCES, LES ANTHRÈNES DES TAPIS, LES TIQUES SANGUINES, LES POLLÉNIÉS DU LOMBRIC, LES MOUCHES DOMESTIQUES:

L'utilisation d'un pulvérisateur professionnel à pression approprié ayant la capacité de faire des applications localisées et les applications dans les fentes et fissures est nécessaire.

Appliquer SEULEMENT en pulvérisation grossière à sur les surfaces infestées jusqu'à ce que celles-ci soient mouillées, en déplaçant le jet assez rapidement pour éviter un mouillage excessif des surfaces et un gaspillage du produit. Appliquer à fond sur les surfaces structurales intérieures, y compris dans les fissures et les crevasses des murs, des planchers et des plafonds; sous les plinthes, les meubles et les appareils ménagers, autour des poubelles, autour des points d'entrée, comme les fenêtres, les portes et divers endroits sur les murs, les planchers et les revêtements de sol. Pour les fourmis, vaporiser les sentiers de fourmis, les fenêtres, les cadres de portes et les endroits par où elles entrent dans les maisons.

ATTENTION : Dans les abattoirs et les usines de transformation alimentaire : NE PAS appliquer à l'intérieur d'une usine en pleine activité de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Ne laissez pas de produits alimentaires, d'ingrédients ni de matériaux d'emballage exposés dans la pièce. Couvrez les surfaces et les équipements utilisés pour la préparation des aliments. Toute surface traitée qui entre en contact avec de la viande ou d'autres produits alimentaires, doit être lavée et rincée à fond avec de l'eau potable après la pulvérisation et avant d'être employée pour la préparation des aliments. Dans les maisons et les habitations, enlevez ou couvrez tous les ustensiles de cuisson et les aliments exposés avant de pulvériser l'insecticide.

Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît. Dans les bâtiments d'élevage : NE PAS appliquer ce produit de nouveau pour au moins 14 jours. NE PAS dépasser 61,5 ml de produit/m². Le traitement ne doit être répété après 14 jours que si le problème persiste ou en cas de réinfestation. NE PAS dépasser pas 12 applications par année. Les animaux qui retournent aux zones traitées ne doivent pas être abattus pendant au moins 7 jours après le traitement du bâtiment d'élevage.

Pour utilisation dans les écuries :

Application dans les bâtiments d'élevage des chevaux à une dose inférieure à 25mL/m², avec un maximum de 12 applications par année, un DAT d'au moins 14 jours et un délai d'attente avant l'abattage d'au moins 1 jour, ou à une dose supérieure à 25mL/m², mais inférieure ou égale à 50mL/m², avec un maximum de 12 applications par année, un DAT d'au moins 14 jours et un délai d'attente avant l'abattage d'au moins 7 jours.

Pour utilisation dans les quartiers de bovins :

Application dans les bâtiments d'élevage des bovins à une dose inférieure à 25mL/m², avec un maximum de 12 applications par année, un DAT d'au moins 14 jours et un délai d'attente avant l'abattage d'au moins 1 jour, ou à une dose supérieure à mL/m², mais inférieure ou égale à 50mL/m², avec un maximum de 12 applications par année, un DAT d'au moins 14 jours et un délai d'attente avant l'abattage d'au moins 7 jours.

NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Traiter les animaux de compagnie seulement avec un produit antiparasitaire homologué pour un emploi sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les puces et les tiques à l'intérieur, nettoyer tous les endroits utilisés par les animaux de compagnie. Cela comprend le nettoyage à l'aspirateur des planchers, des tapis, des meubles, etc. (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi) et le lavage des endroits où les animaux se couchent et vivent, ainsi que des lieux adjacents.

B. À L'EXTÉRIEUR SUR LES SURFACES EXTERNES DES BÂTIMENTS ÉNUMÉRÉS ET SUR LES PATIOS, LES PORCHES ET LES TERRASSES:

POUR CONTRÔLER LES ARAIGNÉES, LES CLOPORTES COMMUNES, LES PERCE-OREILLES, LES BLATTES, LES GRILLONS, LES THERMOBIES, LES FOURMIS, LES PUCES, LES TIQUES SANGUINES, LES POLLÉNIES DU LOMBRIC, LES MOUCHES DOMESTIQUES: **Appliquer en pulvérisation grossière sur les patios, les porches et les terrasses ainsi que sur les surfaces extérieures des bâtiments énumérés, y compris les surfaces extérieures des moustiquaires, des portes, des cadres de fenêtres, des fondations, des patios, des appareils d'éclairage et des points d'entrée, comme les fenêtres et les portes.. Pour les fourmis, appliquer sur les trajets empruntés et aux points d'entrée, comme les fenêtres et les portes. Les mouches domestiques et les pollénies du lombric seront tués au contact des surfaces. NE PAS dépasser 61,5 ml de produit/m². Le traitement peut être répété après 14 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.**

C. À L'EXTÉRIEUR, SUR LES NIDS D'ABEILLES, DE GUÊPES, DE GUÊPES JAUNES, ET DEFRELONS:

L'utilisation d'un pulvérisateur professionnel à pression approprié ayant la capacité de faire des traitements en pulvérisation en jet est nécessaire. Appliquer avec le jet concentré pour saturer complètement les nids de guêpes, de guêpes jaunes ou de frelons, d'une distance de deux à deux mètres et demi. Laissez le temps à l'insecticide de faire son effet. L'application sur les nids devrait se faire à la tombée de la nuit ou tôt le matin quand les insectes se reposent. NE PAS dépasser 61,5 ml de produit/m². Le traitement peut être répété après 14 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

D. À L'EXTÉRIEUR, SUR LES FOURMILIÈRES :

Appliquer directement sur les fourmilières et les trajets empruntés par les fourmis. NE PAS dépasser 61,5 ml de produit/m². Le traitement peut être répété après 14 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures ainsi qu'un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le

nettoyage et les réparations. Utiliser une basse pression ne dépassant pas 345 kPa (50 psi) avec des particules d'un calibre d'au moins 0,1 µm. Nocif si avalé, respiré ou absorbé par la peau. S'assurer d'une bonne ventilation des lieux traités. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Porter un masque ou un respirateur et des vêtements protecteurs pendant l'application. Ne pas rester dans les endroits traités. Laver soigneusement à l'eau tiède et au savon après chaque application. Ne pas utiliser sur les personnes, les plants, ou les animaux. Ne pas appliquer en traitement généralisé ni en pulvérisation dans les espaces vides ou dans l'air. Ne pas utiliser dans les endroits où la nourriture est préparée, manipulé ou entreposé. Enlever ou couvrir tous les aliments ou ustensiles avant de vaporiser. Éloigner les enfants et les animaux domestiques des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. Ne pas contaminer la nourriture, les ustensiles et les endroits où l'on nourrit les animaux.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES: Toxique pour les animaux sauvages. Ne pas contaminer les cours d'eau par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les oiseaux. Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement.

PREMIERS SOINS: En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils additionnels sur le traitement. En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement).

ÉLIMINATION: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE: Entreposer dans un endroit frais et sec et loin de sources de chaleur.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.